



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



MBV & Associés
39 avenue de Friedland
75008 Paris
France

**Société Centrale des Bois et des Scieries de la
Manche S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la modification envisagée du contrat
d'émission des "BSA juillet 2008"**

Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2014 – résolution n°2

Société Centrale des Bois et des Scieries de la Manche S.A.
12 rue Godot de Mauroy - 75009 Paris
Ce rapport contient 3 pages



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



MBV & Associés
39 avenue de Friedland
75008 Paris
France

Société Centrale des Bois et des Scieries de la Manche S.A.

Siège social : 12 rue Godot de Mauroy - 75009 Paris
Capital social : €32 206 005

Rapport des commissaires aux comptes sur la modification envisagée du contrat d'émission des "BSA juillet 2008"

Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2014 – résolution n°2

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la modification envisagée du contrat d'émission des « BSA juillet 2008 – échéance juin 2014 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n° 08-105 du 28 mai 2008 » (« BSA juillet 2008 »), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le 22 juin 2007, votre assemblée avait délégué au conseil d'administration la compétence de décider, dans les proportions et aux époques qu'il déterminerait, une ou plusieurs augmentation de capital par l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission avait été fixé à 15 millions d'euros.

En vertu de cette délégation, le conseil d'administration a décidé le 23 mai 2008 l'émission de 1 610 293 actions assorties de bons de souscription d'actions (« ABSA ») à l'occasion de laquelle ont été émis 16 102 930 bons de souscription d'actions (« BSA ») d'un prix d'exercice unitaire de 5,80 euros.

Vos commissaires aux comptes, KPMG S.A. et Groupe PIA, avaient présenté un rapport en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce.

Il est désormais proposé à votre assemblée générale extraordinaire d'apporter des modifications au contrat d'émission des « BSA juillet 2008 », concernant la date d'échéance à savoir le 30 juin 2015 au lieu du 30 juin 2014.

Les autres caractéristiques des « BSA juillet 2008 » seraient inchangées.

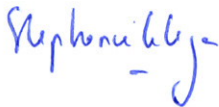
Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la modification envisagée du contrat d'émission des « BSA juillet 2008 ».

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du Conseil d'administration sur la modification envisagée du contrat d'émission des « BSA juillet 2008 ».

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la modification envisagée du contrat d'émission des « BSA juillet 2008 ».

Paris La Défense, le 19 mai 2014

KPMG Audit IS



Stéphanie Ortega
Associée

Paris, le 19 mai 2014

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International



Martine Leconte
Associée